



Salaire trop élevé et demande de remboursement

Par **hitman22**, le **22/11/2008** à **18:01**

Bonjour,

je vous écris car mon agence intérim m'a versé un trop perçu de 1260€ environ et réclame que je les lui rende.

légalement que dit la loi a ce sujet??

sachant bien sur que ma fiche de paie et mon contrat ne sont ni signés ni en ma possession!

que ces gens la n'ont point de scrupules envers moi d'habitude et que l'erreur viendrait d'après eux (donc pas forcément fiable) d'un serveur informatique d'une autre agence que celle où je suis inscrit!

voila en attendant votre réponse merci d'avance.

cordialement

Par **domi**, le **23/11/2008** à **11:36**

bonjour , il est évident que si vous avez perçu des sommes non dues , vous aurez à les restituer ! Domi

Par **matrixor**, le **23/11/2008** à **20:47**

Bonsoir,

Il appartient à l'agence d'interim de prouver cette erreur d'autant que la fiche de paie est obligatoire à défaut le contrat de travail est réputé comme n'ayant jamais existé !

Avant de reverser il importe que vous ayez votre contrat de démission et fiche de paie à l'appui de toute réclamation !

Cordialement

Par **hollywillow**, le **29/03/2011** à **07:21**

Bonjour j'ai moi aussi un souci du même genre
je travaille pour un centre hospitalier depuis plusieurs années, étant étudiante je ne fais que des contrats en CDD je n'ai jamais le même échelon ni le même grade selon mes contrats et ne fais pas forcément le même nombre d'heures et donc d'un contrat à l'autre mes salaires varient. Lors de la signature de mon contrat mon salaire qui a été défini et qui jusqu'à alors m'a été versé semble être trop élevé et le centre hospitalier pour lequel je travaille m'a demandé de faire des week-end de remplacement (chose assez courante) et j'ai accepté mais il semblerait qu'il ait décidé de ne pas me les payer pour pouvoir se rembourser d'un trop perçu qui est tout de même défini sur mon contrat.
on a le droit de me faire travailler sans me préciser que je ne serais pas payé??